

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2018
Tenue le 23 mars 2019

ORDRE DU JOUR

- * Examen et approbation du rapport moral et d'activité 2018
- * Examen et approbation du rapport financier 2018 - affectation du résultat
- * Examen et approbation du budget prévisionnel 2019

- * Détermination du montant de la cotisation 2019/2020

- * Questions diverses
- perspectives pour les activités de l'année 2019

Pot de l'amitié

P.S: l'AG 2018 n'est pas une assemblée de renouvellement du Conseil d'Administration puisque, conformément aux statuts, les membres sont élus pour deux ans.



ASSOCIATION « LES ARCHERS DES PAYS DE L'ADOUR »

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE 2018

Rappelons tout d'abord que nous avons créé notre nouvelle association en novembre 2016, que c'est en décembre que nous avons signé les conventions de mise à disposition des terrains sur lesquels nous évoluons aujourd'hui.

L'année 2018 est donc notre deuxième année pleine de fonctionnement et l'on peut, sans se tromper, dire que cela a été **une très bonne année**.

Tout d'abord, au niveau de **la fréquentation des entraînements** : malgré le fait que nous ayons eu encore, en 2018, à travailler beaucoup pour que le terrain soit en capacité d'accueillir la pratique du tir à l'arc et pour organiser les concours, nous avons pratiqué régulièrement notre sport. Ce qui a permis à certains, si ce n'est à tous, de progresser de manière importante... Mais, je ne me risquerai pas à donner des exemples !

Ensuite, de **la pratique de notre sport dans le cadre de la FFTL**, puisque nous avons participé à nombre de concours inscrits au programme officiel et de concours amicaux proposés par des clubs régionaux.

A noter que plusieurs de nos archères ont participé avec brio au championnat d'Europe qui se déroulait en Allemagne et au championnat de France que Maylis a remporté dans sa catégorie « Traditional recurve bow » ; et encore bravo Mesdames.

Comme nous devons, collectivement, nous féliciter pour les deux concours que nous avons organisés cette année, un concours amical qui a connu une forte affluence et un concours officiel dont la fréquentation a été moins importante ; nous féliciter pour le travail accompli et pour leur bon déroulement.

Même si le niveau d'ambition dans la compétition n'est pas le même pour toutes et tous, participer aux concours officiels et amicaux est, pour notre club, une volonté affirmée et un plaisir renouvelé et cela, même, si les résultats ne sont pas, pour certains d'entre nous, toujours au rendez-vous... mais rappelez-vous ce que disait Pierre de Coubertin...

Mais aussi, au niveau **des activités**, nous avons organisées cette année :

- Trois animations de groupe sur notre terrain qui à chaque fois ont regroupé quelques 20 personnes.
- Cinq animations dans le cadre des fêtes ou manifestations organisées par les communes des alentours.
- Deux animations d'été dans un camping proche.

Arrêtons-nous quelque peu sur **l'importance de ces activités** pour notre association, elle est double :

- Ces activités sont rémunératrices et nous permettent de dégager une marge de manœuvre financière nécessaire à notre bon fonctionnement.
- Elles font connaître le tir à l'arc, elles nous font connaître et donne envie aux personnes qui y participent de venir pratiquer régulièrement notre sport. Cela a été particulièrement vrai cette année et c'est un point de satisfaction tout particulier.

2018, a donc été une très bonne année au niveau des adhésions puisque ce sont 23 nouvelles personnes qui ont rejoint notre association. **A ce jour, notre association compte 40 membres**. Et cela, même si certains nous ont quitté, soit pour des raisons de changement dans leur vie personnelle, soit pour rejoindre d'autres clubs.

J'en profite pour redire à nos nouvelles adhérentes et à nos nouveaux adhérents combien nous sommes contents, nous toutes et tous qui avons créé ce club, de leur venue et de l'enthousiasme qu'ils mettent dans la pratique du tir à l'arc.

Enfin, n'oublions pas que dans la vie associative **les moments de convivialité** ont leur importance. C'est pour cela que cette année encore nous avons organisé le repas annuel, le Tir à l'oiseau et, après quasiment chaque séance d'entraînement, les goûters de fin d'après-midi.

Je voudrais maintenant, en tant que Président de l'association, insister sur un point primordial pour notre association.

Nous pouvons prétendre en cette année 2018 avoir atteint, et même largement, les objectifs que nous nous étions fixés. Mais cela n'aurait pu être possible **sans la mobilisation sans faille d'un certain nombre d'entre nous.**

Préparer, aménager et entretenir le terrain, monter les parcours, organiser les concours, prendre en charge les activités, gérer l'association, etc., cela a demandé de la bonne volonté et du temps et cela en demandera encore et **plus nous serons nombreux pour le faire moins cela pèsera à chacun.**

La participation de chacune et de chacun, bien sûr dans la mesure sa disponibilité et de ses capacités, est la condition sine qua non pour que notre association, notre club de tir à l'arc, continuent de prospérer et nous permettre, ainsi, de continuer à « nous éclater ».

Alors, **un grand merci à toutes celles et à tous ceux qui ont mis la main à la pâte en cette année 2018** et merci d'avance à celles et ceux qui en feront de même en 2019.

Jacques ALVAREZ
Président des Archers des Pays de l'Adour

Ci-après :

DETAIL DE LA COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

40 membres qui se répartissent de la manière suivante :

- 27 hommes et 13 femmes
- 25 archers et archères entre 18 et 60 ans
- 6 archers de plus de 60 ans
- 9 archers et archères mineurs(es)

RAPPEL DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ALVAREZ Jacques : Président
LESCASTREYRES Serge : Trésorier
LECAT Maylis : Secrétaire
SIMON Pascal : Trésorier adjoint
BOTTOLI Muriel : Secrétaire adjointe
DAMATO Alain : membre
LESCASTREYRES Cécile : membre
LACHARTRE Frédéric : membre
MONTOLIEU Stéphane : membre

WEBMASTER : DUSSAUT Pascal



ASSEMBLEE GENERALE 2018

BILAN FINANCIER

LES ARCHERS DES PAYS DE L'ADOUR » Association sportive à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, agréée d'intérêt général
Répertoire National des Associations (RNA) numéro W401005829. Siège Social : 2410 route de Pintoun 40180 Heugas
Contacts : lesarchersdespaysadour@orange.fr // Président : 06.07.09.06.58 / Trésorier : 06.70.11.01.59 / Secrétaire : 07.81.163.17.50
Membre de la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural, agréée par le ministère des Sports et membre du Comité National Olympique
et Sportif Français

LE MOT DU TRESORIER

En cette deuxième année de fonctionnement, nous dégageons un excédent de 1 762,37 € pour un montant total de charges de 6 850,84 € et un montant total de produits de 8 613,21 €.

Les produits les plus importants sont ceux liés à l'organisation des concours et des animations, 4 479,50 € pour les deux concours organisés en 2018, et les adhésions payées à l'association qui représentent pour 2018 la somme de 1 780 €.

En ce qui concerne les charges, nos dépenses les plus importantes sont celles réalisées pour l'organisation des concours et, en particulier, les dépenses alimentaires qui représentent 2 000 € ; on peut être sportifs et bien aimer manger...

A noter deux points importants :

- Le premier, tant en charges qu'en produits figurent les fonds récoltés et redistribués pour le départ au championnat d'Europe de six personnes d'un montant de 1 310 €.
- Le deuxième : une personne nous avait fait un don avec droit de reprise de 1 000 € pour réaliser nos premiers investissements ; elle a dû faire valoir son droit de reprise.

Je rejoins notre Président sur l'importance que revêtent les animations et les concours que nous organisons dans la bonne santé financière de notre association ; bonne santé qui nous permettra en 2019 d'investir à nouveau et monter notre parcours « carte ». Il ne faudra pas relâcher notre effort en 2019.

Et, je me joins aussi à lui pour saluer tous les nouveaux venus dans notre club, l'année 2018 aura vu notre nombre d'adhérents plus que doubler et le trésorier que je suis ne peut que s'en réjouir...

BILAN FINANCIER ET COMPTABLE 2018

COMPTES FINANCIERS				
512	BANQUES, ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILES			
5121	COMPTE COURANT CREDIT AGRICOLE – SOLDE AU 31.12.2018			5 440,98
53	CAISSE : BALANCE 2018			
Solde au 31.12.17	Produits 2018	Total versements sur Cpte Courant	Charges 2018	Solde au 31.12.18
93,00	1 463,00	1 425,00	54,67	76,33
1 556,00		1 479,67		

SECTION INVESTISSEMENTS			
IMMOBILISATIONS	Dotations aux amortissements		VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS
	2017	2018	
6 146,00	1 000,00	1 000,00	4 146,00

FONDS MANUELS AFFECTES			
Sans droit de reprise	Avec droit de reprise	Mouvements	Valeur nette
5 146,00	1 000,00	- 1 000,00	5 146,00

COMPTE DE RESULTAT : COMPTES DE CHARGES		
60	ACHATS : 3 126,52	
605	Achats de matériels, équipements et travaux	606,55
6051	Achats mobiliers	----
6052	Achats équipements archerie	606,55
6053	Achats de travaux	----
606	Achats non stockés de matières et fournitures	518,98
6061	Fournitures non stockables	----
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	374,05
6064	Fournitures administratives	----
6066	Carburants	28,00
6068	Autres matières et fournitures	116,93
607	Achats de marchandises	2 000,99
6071	Achats alimentaires	2 000,99
61	SERVICES EXTERIEURS : 147,52	
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	----
6168	Assurances	147,52
6180	Divers	----
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS : 178,80	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	
6226	Honoraires	----
623	Publicité, publications, relations publiques	
6231	Annonces et insertions	----
6234	Cadeaux aux usagers et concours	----
6238	Divers	178,80
625	Déplacements, missions et réceptions	
6251	Voyages et déplacements	----
6255	Frais de déménagement	----
6256	Missions	----
6257	Réceptions	----
626	Frais postaux et de télécommunication	
627	Frais bancaires et assimilés	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 2 398,00	
658	Charges diverses	2 398,00
65861	Adhésions annuelles FFTL	324,00
65862	Adhésions annuelles SMR	704,00
6588	Autres charges liées aux missions sociales	1 370,00
68	Dotations aux amortissements, provisions et engagement : 1 000,00	
68112	Dotations aux amort. des immo. corporelles	1 000,00
	TOTALISATION	CHARGES : 6 850,84

COMPTE DE RESULTAT : COMPTES DE PRODUITS		
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES : 4 695,00	
706	Prestations de services	4 479,50
7061	Organisation d'animations diverses	1 547,00
7062	Organisation de concours	2 934,50
707	Vente de marchandises	215,50
7071	Vente de matériel d'archerie	215,50
7072	Vente alimentaire	-----
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION : -----	
7410	Etat	-----
7411	Collectivités locales	-----
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : 3 918,00	
756	Cotisations	2 608,00
7561	Adhésions annuelles FFTL	324,00
7562	Adhésions annuelles SMR	504,00
7563	Adhésions annuelles associatives	1 780,00
758	Produits divers de gestion courante	1 310,00
7581	Dons manuels non affectés	-----
7582	Dons manuels affectés	1 310,00
7583	Apports non affectés	-----
7584	Apports affectés	-----
7585	Autres produits de la générosité publique	-----
76	PRODUITS FINANCIERS : 0,21	
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	0,21
7641	Part sociale CA	0,21
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
78112	Reprise des immo. corporelles	-----
	TOTALISATION	PRODUITS : 8 613,21

RESULTAT DE COMPTE DE RESULTAT	EXCEDENT DE 1 762,37
---------------------------------------	-----------------------------

RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT DE 1 762,37
-------------------------------	-----------------------------

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT	en 110 / report à nouveau solde créditeur ↓ 1 762,37
--	---

BUDGET PREVISIONNEL 2019 : COMPTES DE CHARGES		
60	ACHATS : 3 600,00	
605	Achats de matériels, équipements et travaux	700,00
6051	Achats mobiliers	400,00
6052	Achats équipements archerie	300,00
6053	Achats de travaux	-----
606		900,00
6061	Fournitures non stockables	-----
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	400,00
6064	Fournitures administratives	100,00
6066	Carburants	400,00
6068	Autres matières et fournitures	-----
607		2 000,00
6071	Achats alimentaires	2 000,00
61	SERVICES EXTERIEURS : 300,00	
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	150,00
6168	Assurances	150,00
6180	Divers	-----
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS : 380,00	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	
6226	Honoraires	-----
623	Publicité, publications, relations publiques	380,00
6231	Annonces et insertions	-----
6234	Cadeaux aux usagers et concours	200,00
6238	Divers	180,00
625	Déplacements, missions et réceptions	
6251	Voyages et déplacements	-----
6255	Frais de déménagement	-----
6256	Missions	-----
6257	Réceptions	-----
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 1 300,00	
658	Charges diverses	1 300,00
65861	Adhésions annuelles FFTL	300,00
65862	Adhésions annuelles SMR (ind et asso)	700,00
6588	Autres charges liées aux missions sociales	300,00
68	Dotations aux amortissements, provisions et engagement : 1 245,00	
68112	Dotations aux amorts. des immo. corporelles	1 245,00
	TOTALISATION	CHARGES : 6 825 ,00

BUDGET PREVISIONNEL 2018 : COMPTES DE PRODUITS		
70	VENTE DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES : 4 175,00	
706	Prestations de services	3 945,00
7061	Organisation d'animations diverses	1 800,00
7062	Organisation de concours	2 145,00
707	Vente de marchandises	230,00
7071	Vente de matériel d'archerie	230,00
7072	Vente alimentaire	-----
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION : -----	
7410	Etat	-----
7411	Collectivités locales	-----
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : 2 650,00	
754	Collectes	
756	Cotisations	2 650,00
7561	Adhésions annuelles FFTL	330,00
7562	Adhésions annuelles SMR	520,00
7563	Adhésions annuelles associatives	1 800,00
758	Produits divers de gestion courante	-----
7581	Dons manuels non affectés	-----
7582	Dons manuels affectés	-----
7583	Apports non affectés	-----
7584	Apports affectés	-----
7585	Autres produits de la générosité publique	-----
76	PRODUITS FINANCIERS	
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	-----
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
78112	Reprise des immo. corporelles	-----
87	Contributions volontaires en nature	
870	Bénévolat	
871	Prestations	
875	Dons en nature	
	TOTALISATION	PRODUITS : 6 825,00

Au 31.12.2018, nous avons un solde bancaire de 5 440,98 €.

Cette somme se composait de :

- 931,18 € mis en réserve sur le résultat 2017
- 1 000 € mis en dotation aux amortissements au titre de 2017
- 1 000 € mis en dotation aux amortissements au titre de 2018

Et, donc 2 509,80 € disponibles

Au 23.03.2019, nous avons un solde bancaire de 3 623,38 € et un Livret A au solde de 2000 € (équivalant à la dotation aux amortissements)

Les 3 623,38 € se composent de :

- 931,18 € mis en réserve.
- **2 692,20 € disponibles**

Mi-février, nous avons acheté pour 1 140 € de matériel au club de Labatut qui ferme, somme qui se décompose de la manière suivante :

- 680 € pour les cibles du parcours « cartes » qu'il nous reste à construire pour pouvoir prétendre à l'organisation de concours officiel.
- 290 € en cibles 3 D, groupes 4 et 3, pour compléter notre stock puisque ce sont les petites cibles qui s'abiment le plus vite.

Soit 970 € qui qui seront inscrits en investissement.

- 170 € en matériel d'archerie qui sera inscrit en fonctionnement.

Pour le paiement (le chèque n'a toujours pas été remis en banque), nous mobiliserons les 931,18 € mis en réserve et le complément, 208,82 €, sera pris sur le budget de fonctionnement.

Les disponibilités (hors dotation aux amortissements) sur notre compte bancaire s'élèveront donc à 2 483,38 €.

Si notre situation financière est favorable, en ce début d'année, il n'en reste pas moins qu'il nous reste du matériel et des équipements à acheter pour compléter notre archerie (quelques arcs), notre matériel pour les animations (un filet, un bloc mousse pour trépied, une banderole,..), une toile imperméable pour prolonger l'appentis en bois,... Ainsi, comme cela a été dit dans le rapport moral, nous devons veiller à maintenir notre niveau d'activité pour conserver nos marges de manœuvre financière.

LE SITE DES ARCHERS DES PAYS DE L'ADOUR : <https://www.archersdespaysadour.com/>

Vous trouverez dessus toutes les informations et photos de notre club, tous les documents officiels, une partie « pédagogique » présentant un historique de l'arc et du tir à l'arc, réalisé par Pascal et un bestiaire présentant les animaux « exotiques » qui constituent nos cibles.

Dans la partie membre, vous pourrez retrouver les procès-verbaux des réunions statutaires. Pour y accéder, le mot de passe est : **apa01**

Merci à Pascal Dussaut qui a réalisé ce site et qui en est le web master.

L'ACCES AU TERRAIN EN DEHORS DU SAMEDI : un petit rappel sur l'accès au terrain en dehors des entraînements du samedi

L'accès au terrain est réglementé ; en dehors des jours et heures officiels d'entraînement, les membres confirmés qui souhaiteraient venir pratiquer devront signaler leur venue par courriel ou message au Président.

En aucun cas, le membre ou les membres autorisés ne pourront venir accompagnés de personnes non membres de l'association.

En aucun cas, on ne vient tirer seul : en cas d'accident, cela peut avoir de lourdes conséquences.

En aucun cas, un membre mineur ne pourra bénéficier de l'accès au terrain en dehors des jours et heures d'entraînement officiels sauf à être accompagné par un membre adulte de l'association (si celui-ci n'a pas l'autorité parentale, il devra avoir une autorisation écrite du ou des parents).

L'accès au terrain en dehors des jours et heures d'entraînement officiels se fera sous la seule responsabilité du(des) membre(s) autorisé(s) ; la responsabilité de l'association ne pourra être recherchée en cas d'incident ou d'accident matériels ou corporels.

LE PRACTICE : n'oubliez pas que nous vous avons envoyé une note sur l'utilisation du practice, surtout les jours de grande affluence, tenez-en compte ; principalement au niveau de la sécurité :

1 : Avant que de commencer à tirer, il faut toujours s'assurer que personne n'est encore présent dans la zone de tir.

2 : Il est interdit de tirer en biais, on ne peut que tirer sur la cible qui est en face de son pas de tir.

3 : En aucun cas on ne pénètre sur la zone de tir avant que ceux-ci aient cessé et qu'il ait été annoncé « FLECHES » par le responsable du peloton.

ARCHERS DES PAYS DE L'ADOUR

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2018 tenue le 23.03.2018

ORDRE DU JOUR

- * Examen et approbation du rapport moral et d'activité 2018
- * Examen et approbation du rapport financier 2018 - affectation du résultat
- * Examen et approbation du budget prévisionnel 2019
- * Détermination du montant de la cotisation 2019/2020
- * Questions diverses

Etaient présents par ordre alphabétique :

ALONSO Gilbert, ALVAREZ Jacques, BLANCHET Didier, BERTHIER Amandine, BOURDRON Karine, DAMATO Alain, DARRIGRAND Nicolas, DUDOUYT Philippe, DUSSAUT Pascal, HAAS Eric, LACHARTRE Frédéric, LECAT Maylis, LABASTE Francis, LENDRE Régis, LESCOASTREYRES Cécile, LESCOASTREYRES Serge, MONTOLIEU Stéphane, SIMON Pascal, SPAETH Gérard, SUZANNE André, TOUYA Lionel, VENANCIO Maud, VENANCIO Georges.

Les mineurs présents : DUVIN Diane, VENANCIO Dinis, VENANCIO Léia

Etaient excusés et avaient donné mandat :

BOTTOLI Muriel, mandat à LECAT Maylis

26 personnes présentes / votants : 24

Après signature de la feuille d'émargement et vérification du quorum, la séance est ouverte par Jacques ALVAREZ, Président de l'association.

Le quorum est atteint. Ouverture de séance à 17h45.

Examen et approbation du rapport moral et d'activité 2018

1) Le Président donne lecture du rapport moral et du rapport d'activité.

- Travail sur les parcours
- Rencontre et participations aux concours nationaux et internationaux
- Animations
- Moment de convivialité : goûter, repas....

IMPORTANTANCE DE LA PARTICIPATION DE CHACUN A L'ENTRETIEN DU TERRAIN

- **Le rapport moral et le rapport d'activité sont approuvés à l'unanimité des votes exprimés, soit 24 voix**

2) Examen et approbation du rapport financier 2018 - affectation du résultat

Le Trésorier donne lecture du rapport financier de l'exercice 2018.

L'exercice se clôt sur un excédent de 1 762,37 €.

Le Trésorier propose l'affectation du résultat suivante :

1 762,37 en 110 / report à nouveau solde créditeur

Le rapport financier 2018 et l'affectation du résultat sont approuvés à l'unanimité des votes exprimés, soit 24 voix.

3) Examen et approbation du budget prévisionnel 2019

Le Président donne lecture du budget prévisionnel 2019 en précisant que c'est un budget qui s'inspire des exercices déjà réalisés et qui reprend un montant de produits dépendant fortement du nombre d'animations que l'association pourra mener en 2019.

Le budget prévisionnel 2019 est approuvé à l'unanimité des votes exprimés, soit 24 voix.

4) Détermination du montant de la cotisation 2019/2020

Le Président propose, au regard de l'état des finances de l'association, que le montant de l'adhésion 2019/2020 à l'association soit fixé au même montant que l'année précédente, soit 55 € pour les adultes isolés, 28 € pour les mineurs isolés, 28 € pour la deuxième personne adulte et plus d'un même ménage, 14 € pour le deuxième enfant.

La proposition est acceptée à l'unanimité des votes exprimés, soit 24 voix.

5) Questions diverses (voir note en pièce jointe)

- Les activités 2019 : les perspectives
- Rappel concernant le practice et la vigilance concernant la sécurité.
- Accès réglementé au terrain en dehors des séances du samedi

Le Président demande s'il y a des demandes de prise de parole :

- Questions sur les cartes scores.
- La proposition de l'organisation d'une journée conviviale avec le Heugas Racing Club et notre association, est faite par l'association des chasseurs : partager nos activités et échanger autour d'un bon repas. La proposition est adoptée à l'unanimité ; une date reste à trouver entre les 3 associations.
- Préparation du Concours officiel 9 Juin : le point est fait sur ce qu'il reste à faire, le mandat a été fait et les inscriptions sont ouvertes sur le site. A chaque déplacement, des mandats seront remis aux clubs accueillants. Il est décidé une journée de travail, le 30 Mars à partir de 9H30. Il n'y aura pas entraînement ce jour-là.

Avant de clore l'AGO et de convier les membres au « pot de l'amitié », le Président rappelle que **l'ensemble des documents présentés lors de la réunion, ainsi que le présent procès-verbal, seront déposés dans l'espace « membres » du site de l'association « les Archers des Pays Adour »**

Fait à Heugas, le 23 mars 2018

LA SECRETAIRE DE L'ASSOCIATION
Maylis LECAT

LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION
Jacques ALVAREZ